



# Bravo! Victoire!

**Action & Démocratie** obtient du Conseil d'État, en procédure d'urgence, la suspension partielle de la circulaire du 25 octobre 2021 fixant les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels, publiée au BOEN du 28 octobre 2021

Cette circulaire imposait notamment aux agents qui contestent une décision d'affectation de n'avoir recours, pour les assister, qu'aux seules organisations syndicales dites « représentatives » au sens de la loi, c'est-à-dire celles qui ont obtenu un siège au moins au Comité technique ministériel lors des dernières élections professionnelles.

Une telle règle interdisait donc aux adhérents des syndicats non-représentatifs d'être assistés par leur propre syndicat ! Elle contraignait ces derniers à se tourner vers des syndicats auxquels ils n'ont pas choisi d'adhérer ! Elle incitait enfin la profession tout entière à croire que seuls les syndicats dits représentatifs étaient à même de suivre les dossiers de mutation et de gérer les contestations, ce qui est évidemment faux !

Le juge des référés a suspendu cette réglementation insensée en considérant qu'il y avait un doute sérieux quant à sa légalité. Plus largement, il a estimé qu'elle entravait la liberté syndicale et portait atteinte à des principes constitutionnels dont celui de l'égalité. Par ordonnance du 10 février 2022, le juge des référés a donc décidé de suspendre l'application de ces instructions et ordonné au ministère de supprimer de la plateforme Colibri toute référence à une organisation syndicale dite « représentative » quand il s'agit de contester la décision d'affectation.

C'est une grande victoire, non seulement pour **Action & Démocratie** et ceux, de plus en plus nombreux, qui y font appel à pour les aider, mais également pour la profession dans son ensemble puisque, à l'occasion des prochaines élections professionnelles qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, elle pourra librement choisir les organisations les mieux à même de la représenter sans que certaines s'arrogent des privilèges ou des compétences qu'elles n'ont pas.